

Myotis bechsteini



© L. Arthur



© L. Arthur

Statut régional de l'espèce

Cette espèce est considérée comme rare, à très rare, dans l'ensemble des pays européens. Toutefois, par sa discrétion et le manque de connaissance sur ses habitudes biologiques, elle est peut-être plus abondante qu'on ne le croit. En région Centre, son statut réel reste également énigmatique. Une vingtaine d'individus est comptabilisée chaque hiver, dans des caves ou dans des carrières souterraines. Seulement deux colonies de reproduction comprenant chacune une dizaine de femelles ont pu être recensées dans le Berry.

Caractères biologiques

Avec ses très grandes oreilles, son pelage marron clair sur le dos et blanc sur le ventre, cette espèce de la grosseur d'une pile moyenne est caractéristique. C'est un animal forestier, et/ou arboricole, dont la biologie reste mal connue. Le gîte typique semble être constitué par des fissures ou des cavités d'arbres, où elle élève ses jeunes et hiberne. Elle se déplace fréquemment d'un gîte à l'autre. En hiver, c'est surtout lors de fortes vagues de froid qu'elle se rencontre dans les cavités souterraines.

Territoires de chasse et régime alimentaire

D'après des études allemandes, le spectre alimentaire du Murin de Bechstein semble très large. Toutes les proies, volantes ou non, semblent n'avoir qu'une capacité de déplacement lent. Elles sont glanées sur le feuillage, les herbes ou le sol. Cette espèce semble marquer une préférence pour les vieilles futaies de feuillus où elle trouve gîtes et couverts.

Mesures conservatoires

Pour être efficaces, les mesures de gestion devront prendre en compte, en même temps, la conservation des gîtes d'hiver, d'été, et des milieux de chasse.

Pour les cavités d'hibernation

- Conservation d'accès adaptés dans les cavités et abris sous roche. Maintien de disjointements dans les ouvrages d'arts.
- D'octobre à avril : non utilisation des cavités pour des visites, du stockage, des feux ou des activités agricoles.
- En surface : interdiction de stockage de produits ou matières polluantes par infiltration du sous-sol.
- Préservation et développement d'une végétation adaptée périphérique au site, et notamment de vieux arbres.

Pour les sites de reproduction

- Conservation et maintien de vieux arbres en lisière, et de vieilles futaies de feuillus (plus ou moins 100 ans).

Pour les territoires de chasse

- Maintien et développement de futaies de feuillus âgées avec strates irrégulières.
- Contrôle de l'usage des pesticides et autres produits ayant une influence sur les espèces proies.